

## SIEPVV – Syndicat des écoles primaires du Val de Vienne Procès-verbal de la séance du 03/07/2018

La convocation du conseil syndical, datée du 27/06/2018 et communiquée le même jour aux conseillers, contient l'ordre du jour suivant :

- 1 Communication du budget primitif 2018 proposé par la CRC
- 2 Questions diverses

Le tableau des présents s'établit ainsi :

Nom	Prénom	Commune	Présence	Commentaire
Archambault	Claudette	Maillé	Présente	
Archambault	Katia	Maillé		Pouvoir à A-L James
James	Anne-Lise	Maillé	Présente	
<i>Saulnier</i>	<i>Pascale</i>	Maillé		
Alluin	Jean-Bernard	Marcilly-sur-Vienne	Présent	
Massé	David	Marcilly-sur-Vienne	Présent	
<i>Sendim-de-Ribas-Lira</i>	<i>Nathalie</i>	Marcilly-sur-Vienne		
Vandendorpe	Benoît	Marcilly-sur-Vienne	Présent	
Burollet	Stéphanie	Nouâtre	Présente	
Danquigny	Pierre-Marie	Nouâtre	Présent	
Gautron	Philippe	Nouâtre		
<i>Mestivier</i>	<i>Céline</i>	Nouâtre	Présente	
Pimbert	Céline	Ports-sur-Vienne	Présente	
Poujaud	Daniel	Ports-sur-Vienne	Présent	
<i>Rollant</i>	<i>Delphine</i>	Ports-sur-Vienne		
Suteau	Claudine	Ports-sur-Vienne	Présente	
Brunet	Dominique	Pussigny	Présente	
<i>Fontaine</i>	<i>Denise</i>	Pussigny		
Huré	Ghislain	Pussigny		Pouvoir à D. Brunet
Thouvenin	Catherine	Pussigny		Pouvoir à B. Vandendorpe

*Police italique : délégués suppléants.*

Le quorum étant respecté (12 délégués présents), la séance est ouverte à 20h10.

### 1 Communication du budget primitif 2018 proposé par la CRC

Jean-Bernard Alluin demande d'inscrire à l'ordre du jour le point relatif à la gouvernance du syndicat, en référence à la lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception et retirée le 02/06/2018. Le Président écarte la demande, au motif que la présente séance est consacrée à la procédure d'établissement du budget prévisionnel 2018 qu'il convient de mener à son terme, avant de traiter le sujet de la gouvernance dans la prochaine séance.

Le Président rappelle la chronologie de la procédure engagée suite au refus du BP 2018 par une majorité des conseillers, lors de la séance du 09/04/2018. Les étapes majeures de cette procédure sont les suivantes :

- Le 14/05/2018, Mme la préfète d'Indre-et-Loire a saisi la chambre régionale des comptes (CRC) Centre-Val de Loire.
- Le 13/06/2018, la CRC a publié son avis, avec une proposition pour le BP 2018 du syndicat.
- Mme la Préfète doit alors prendre un arrêté fixant le BP 2018 qui peut s'écarter de la proposition de la CRC, à condition d'explicitier ses motivations.

Le Président démarre l'affichage à l'écran d'extraits de l'avis de la CRC, afin de les présenter aux conseillers :

- Jean-Bernard Alluin distribue alors aux conseillers un exemplaire intégral de cet avis téléchargé depuis le site de la CRC.
- Le Président juge inutile cette distribution, car l'avis de la CRC a été publié sur le site du syndicat. Il affiche la page du site contenant un lien vers le courrier de la CRC accompagnant l'avis destiné au Président qui précise avoir ainsi satisfait son obligation de publication. Quelques conseillers indiquent ne pas avoir été informés de cette publication sur le site du syndicat.
- Sur la page du site, les conseillers peuvent constater les liens vers les documents associés à la séance précédente du 09/04/2018 (compte-rendu et procès verbal). Lors des échanges relatifs à la publication des documents, plusieurs conseillers ont rappelé qu'ils ne peuvent pas télécharger les documents à partir des liens inscrits dans les messages d'avis de publication envoyés à l'initiative du Président.

Le Président poursuit sa présentation des extraits de l'avis de la CRC. Il termine en affichant un tableau de synthèse transcrivant les montants du projet de BP non voté et les montants proposés par la CRC (annexe de l'avis) :

- En section de fonctionnement, les recettes proposées par la CRC se cumulent à 525 991 €, en suréquilibre de 40 000 € par rapport aux dépenses. En section d'investissement, les recettes et les dépenses proposées s'équilibrent à 2 233 €.
- Jean-Bernard Alluin souligne que les montants du projet de BP 2018 non voté, tels qu'inscrits dans l'avis et repris par la synthèse affichée, ne correspondent pas aux montants inscrits sur le support papier distribué lors de la séance du 09/04/2018 et sur lesquels se sont prononcés les conseillers.
- Pierre-Marie Danquigny, pose la question de savoir pourquoi existe cet écart entre les documents.

Le Président présente à l'écran un tableau pour la répartition de la participation entre les communes, à partir d'une version d'octobre 2017, pour illustrer le passage de 324 000 (BP non voté) à 395 906 (avis CRC).

En conclusion, le Président annonce une prochaine réunion du conseil syndical pour le 19 ou le 23 juillet, pour examiner le contenu du BP 2018 arrêté par Mme la Préfète.

Il invite les conseillers à présenter des propositions pour réduire le montant global de la participation des communes.

Jean Bernard ALLUIN demande à faire une communication. Le président répond que cela doit être fait hors séance.

La séance est close à 20h50.

## **2 Questions diverses**

Néant.

Le secrétaire de séance, Benoît Vandendorpe